

# 2 St-Malo 1991 : où va la FEN ? Quel syndicalisme ?



Monique Vuallat, secrétaire générale, se félicite de la venue du secrétaire général de la FEN, mais demande un « débat à la loyale » sur la restructuration de la fédération et que l'avis des syndiqués et syndicats soit respecté. Le congrès va par ailleurs préciser la nature du syndicalisme auquel il est attaché (thème de synthèse n° 2)

**OÙ VA LA FEN ?**  
Au congrès de Clermont-Ferrand du mois de février précédent, la direction UID a présenté un projet de recomposition interne de la fédération : en finir avec les tendances, créer des unions de syndicats, convoquer un congrès en 1992 pour modifier les statuts. La charte d'Amiens est rangée au musée. Place à un syndicalisme de « la marge ».  
La scission est programmée et s'attire la réponse de la Charte de Clermont-Ferrand dont les signataires seront à l'origine de la création de la FSU.



Yannick Simbron, secrétaire général de la FEN s'est déplacé, pour répéter les objectifs du congrès fédéral. Estimé trop mou par ses camarades, il sera limogé deux mois plus tard.



**SPECIAL CONGRES**

Texte présenté par le SNPEN, le SNPES, le SNETAA, le SNETAP, soutenu par le SNES, le SNEP, le SNEscap, le SNCS, le SSMUS, le SNAPEF/SNP, le SNAPEF, et par 30 sections départementales.

**CHARTRE DE CLERMONT-FERRAND**

Le congrès est favorable à une évolution des structures fédérales. Constituée de syndicats nationaux aux-quel les adhérents de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, rassemblés par une démarche volontaire dans le respect de leur souveraineté réciproque et du droit de tendance.

La démocratie est constitutive de l'unité même de la fédération. La reconnaissance du pluralisme s'est historiquement faite au travers des syndicats nationaux, des sections départementales et des courants de pensée. Amener l'unique syndicat de ces composantes serait exclure.

Cette fédération, à tous ses échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements, des partis politiques et des groupements idéologiques extérieurs. Elle a le souci d'exprimer les revendications des personnels, de peser sur les choix qui les concernent, de contribuer aux évolutions de la société, de lutter contre toutes les inégalités en France, en Europe et dans le monde.

Le congrès précise que les instances fédérales doivent respecter l'autonomie financière et la souveraineté des syndicats nationaux, l'initiative des sections départementales et rechercher, par le débat, les contributions des sections départementales, des syndicats nationaux et des courants de pensée, les convergences, les synergies revendicatives, les modes d'intervention et d'action qui prennent en compte l'avis des syndiqués et l'intérêt de tous.

Cette conception fonde la co-responsabilité des syndicats nationaux et de la FEN et permet d'inscrire l'action de chacun dans des perspectives d'ensemble.

Le congrès certifie que la démocratie syndicale est notamment garantie par la possibilité laissée à chaque syndiqué de défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation, seul ou regroupé avec d'autres dans un courant de pensée syndical.

Pour assurer une meilleure coordination des actions, il faut doter la FEN de véritables instances régionales ou académiques réellement représentatives de toutes les composantes de la fédération à ces niveaux. Ces derniers sont : les syndicats nationaux, les courants et les sections départementales.

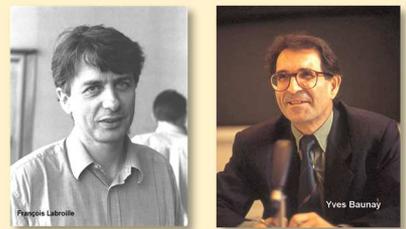
NB : Les deux derniers paragraphes ont été ajoutés à la demande de l'FE.



Pierre TOUSSEL et Monique VUALLAT  
**Le secrétariat général du SNES**



Louis Weber et Jean-Louis Auduc  
**LA VIE MAINTENANT**



**Pour un syndicalisme d'avenir**

« Notre démarche syndicale qui s'inscrit dans la défense quotidienne revendicatrice dans la perspective de transformations sociales impulsées et maîtrisées par les salariés, s'oppose à celle qui subordonne les revendications à un projet de société. Cette démarche suppose une pleine indépendance de la réflexion et de l'action syndicales, fondées sur les revendications élaborées par les personnels et capables de traiter les choix économiques et sociaux et de peser sur eux.

Pour les personnels du second degré, elle prend sens dans le cadre de l'outil syndical qu'ils ont forgé, leur syndicat national, le SNES, au sein de la FEN. »

Thème de synthèse n°2 (rapporteurs, F. Labroille, Y. Baunay, L. Weber)



Jacques Estienne et ses camarades UIDR soutiennent les décisions de la majorité fédérale. C'est le dernier congrès normal du SNES auquel ils participeront, avant d'aller pour la plupart au SE. L'oubli de la serviette de Jacques Estienne dans un restaurant, le 21 mars 1992, révéla le processus d'exclusion du SNES et du SNEP en marche.

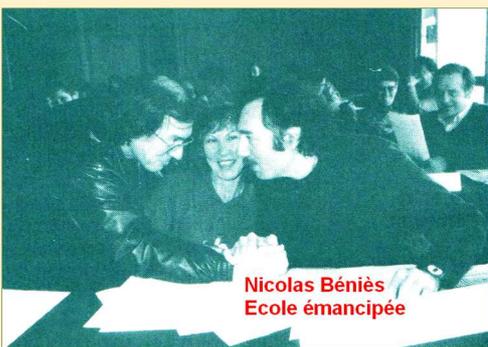
**Michel Charpentier**, secrétaire général du SNETAA, évincé du bureau fédéral après le congrès de la Rochelle de 1988, fondateur en 1989 de la nouvelle tendance « Autrement », vient saluer le congrès. Signataire de la Charte de Clermont, il affirme que son syndicat n'acceptera pas la remise en cause des syndicats nationaux.

Le SNETAA sera lui aussi fondateur de la FSU

**QUEL SYNDICALISME POUR L'AVENIR ?**

Quatre militants auteurs d'ouvrages ont échangé dans une table ronde sur ce thème :

**Jean Magniadas** pour la CGT,  
**Gérard Gourcheron** pour le SNUI,  
**Pierre Cours-Salles** pour la CFDT,  
**René Mourlaux**, politologue à Sciences Po.



Nicolas Bénéès  
**Ecole émancipée**

L'École émancipée est signataire de la Charte de Clermont et s'engagera dans le processus de construction de la FSU



Michel Deschamps, secrétaire général du SNETAP, signataire de la Charte de Clermont, annonce que son syndicat sera dans l'action aux côtés du SNES. Il sera le premier secrétaire général de la FSU